

BALEARIA

Tirage au sort Balearia Maroc et Algérie 2021

Règlement du concours

1.- Société organisatrice

La société BALEÀRIA EUROLINEAS MARITIMAS S.A, avec pour domicile social Estación Marítima, s/n, à Dénia, titulaire du CIF A53293213, organise un tirage au sort afin de récompenser les utilisateurs visitant le site web balearia.com et s'abonnant pour recevoir la newsletter de Balearia via le formulaire de souscription.

2.- Objectif et fonctionnement du tirage au sort

L'objectif du tirage au sort est de récompenser les utilisateurs s'abonnant à la newsletter de Balearia via le formulaire de la page d'accueil des liaisons avec le Maroc et l'Algérie.

L'âge minimum pour participer est de 18 ans et le participant doit être résident en Espagne, au Maroc ou en Algérie. Si une anomalie est détectée ou en cas de soupçon qu'un participant entrave le bon déroulement du tirage au sort ou enfreint de quelque manière que ce soit le règlement de la promotion, il pourra être disqualifié par décision unilatérale. Tout participant ayant un comportement inadéquat, ne s'en tenant pas aux conditions du thème requis ou ne remplissant pas les conditions demandées sera disqualifié.

3.- Durée et portée

La période de participation commence à la date de publication 28 avril 2021 et s'achève le 30 juin 2021. En tenant compte du fait que, si les frontières continuent à être fermées, les dates du tirage au sort seront prolongées et il aura lieu une fois les frontières ouvertes

Une application de tiers sera utilisée pour effectuer le tirage au sort. La participation au tirage au sort est gratuite.

4.-Conditions pour participer

Le tirage au sort est ouvert à toutes les personnes physiques âgées de plus de 18 ans, résidant en Espagne, au Maroc ou en Algérie, de nationalité du pays avec DNI, ainsi qu'aux étrangers avec carte de séjour s'inscrivant via le formulaire d'abonnement à la newsletter qui figure dans les pages d'accueil des liaisons avec le Maroc et l'Algérie du site web www.balearia.com, www.balearia.com/es/ferry-espana-marruecos et www.booking.balearia.com/wps/portal/algerie.

5.- Tirage au sort des gagnants et suppléants, communication et remise des prix

Trois gagnants seront tirés au sort parmi tous les participants remplissant les conditions de participation et les exigences établies. S'il s'avère impossible de contacter un gagnant dans les 15 jours suivant la première tentative de contact, ou si ce dernier renonce au prix, un nouveau tirage au sort aura lieu, le gagnant précédent perdant tout droit de le réclamer ultérieurement.

En vue du tirage au sort du gagnant, une liste sera établie avec tous les participants s'étant inscrits via le formulaire d'abonnement à la newsletter. Cette liste fera apparaître le nom des participants par ordre alphabétique. Chaque participant se verra attribuer un numéro ordinal, en commençant par le numéro un et en continuant dans l'ordre croissant, jusqu'à inclure tous les participants ayant rempli les conditions du présent règlement pendant la période de participation à cette promotion.

BALEÀRIA

Trois adresses électroniques seront extraites de la liste, la première correspondant au gagnant, et les deux autres étant celles des participants situés après celui-ci dans la liste.

Ce tirage au sort aura lieu dans les 7 jours ouvrables après la fin de la période de participation. Après identification du gagnant, BALEÀRIA le contactera par mail et lui enverra les conditions d'acceptation du prix qu'il devra accepter.

Le gagnant du tirage au sort autorise BALEÀRIA à publier son nom sur le site web de BALEÀRIA pendant environ 7 jours. Cette période peut varier en fonction de l'espace consacré au gagnant.

De plus, le nom du gagnant sera diffusé sur les comptes officiels d'Instagram et de Facebook de Baleària.

Le gagnant pourra retirer son prix auprès de n'importe quel guichet de Baleària et, pour ce faire, il devra indiquer avec un préavis de 15 jours la date à laquelle il souhaite le retirer.

6.- Prix

Les prix du tirage au sort seront les suivants et ils seront attribués au hasard parmi les participants gagnants :

- 1 Echo dot 4e génération
- 2 Gift Card Amazon d'une valeur de 50 €

Baleària se réserve le droit de substituer le prix initial des tirages au sort et du concours par un autre aux caractéristiques similaires ou supérieures afin de dédommager le gagnant pour les désagréments occasionnés.

Les prix ne peuvent pas être échangés contre de l'argent.

Les prix de cette promotion sont soumis aux dispositions de la Loi 35/2006 du 28 novembre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et du Décret royal 439/2007 du 30 mars portant approbation du Règlement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. En vertu de cette législation, le promoteur du concours est responsable du paiement au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, ou de la retenue correspondante dans les cas où cette dernière est effectivement applicable.

De plus, les participants sont informés que le jour de leur désignation en tant que bénéficiaires du prix, ils devront fournir leurs données personnelles, leur adresse postale complète et leur numéro de carte d'identité ou de séjour afin que ces paiements puissent être effectués correctement à l'administration.

7.- Réservations et limitations

On considérera, à titre d'exemple non limitatif, qu'il y a fraude en cas d'utilisation présumée d'applications étrangères au site web, de réalisation abusive de requêtes vers le serveur et de tout comportement pouvant être apparemment abusif et/ou malveillant.

Si l'une de ces circonstances est constatée pendant la participation au concours, le participant sera automatiquement disqualifié, avec la perte du prix qui pourrait lui avoir été attribué.

BALEÀRIA dégage toute responsabilité en cas d'erreur dans les données fournies par les gagnants, et qui empêcherait leur identification.

La société se réserve le droit d'engager toutes les poursuites judiciaires opportunes à l'encontre des personnes effectuant tout type d'acte pouvant être considéré une manipulation ou une falsification du concours.

La société décline toute responsabilité en cas de dommage de toute nature qui pourrait être dû

BALEARIA

à un manque ponctuel de disponibilité ou de continuité du fonctionnement des services permettant de participer à la promotion, au détournement frauduleux de l'utilité que les utilisateurs auraient pu leur attribuer, et en particulier, mais pas seulement, aux éventuels dysfonctionnements dans l'accès aux différentes pages et dans l'envoi des réponses de participation via Internet.

La société se réserve le droit d'apporter toute modification en vue du bon déroulement du tirage au sort lorsqu'un motif valable ou un cas de force majeure empêche son déroulement de la manière prévue dans le présent règlement.

La société se réserve le droit de reporter, de suspendre ou de prolonger la période du tirage au sort, ainsi que le droit d'interpréter les clauses du présent règlement.

BALEARIA se réserve le droit de modifier ou d'annuler les conditions du tirage au sort pendant son déroulement en cas de circonstances indépendantes de sa volonté qui pourraient l'exiger.

De plus, la société organisatrice sera exonérée de toute responsabilité si l'un des cas susmentionnés se produit, ainsi que de toute responsabilité pour les dommages et préjudices qui pourraient être causés pendant l'utilisation du prix.

8.- Protection des données personnelles

Baleària utilisera le nom et le prénom des participants uniquement pour effectuer le tirage au sort et publier ensuite le nom du gagnant.

Tous les participants à la promotion autorisent BALEÀRIA à publier leurs noms aux effets des dispositions du présent règlement.

De plus, le gagnant devra fournir à la société ses nom, prénom, adresse complète et numéro de carte d'identité ou de séjour afin que la société promotrice du concours puisse effectuer le paiement/la retenue correspondant(e) et, en temps voulu, délivrer au gagnant un certificat attestant de ce paiement / cette retenue, afin que, conformément à ses obligations fiscales, au moment où il devra inclure le prix reçu dans sa déclaration d'impôt sur le revenu des personnes physiques, le montant déjà payé, tel qu'indiqué dans le certificat délivré, puisse être déduit.

Conformément à la législation en vigueur en matière de protection des données personnelles, les données du gagnant seront incluses dans un fichier dûment déclaré auprès du RGPD. Indépendamment de ce fait, il est rappelé au gagnant qu'il peut exercer ses droits d'accès, de modification, de suppression et d'opposition en s'adressant à : BALEÀRIA EUROLINEAS MARITIMAS, S.A., Estación Marítima, s/n, 03700 Dénia, en joignant en copie un document attestant de son identité.

9.- Acceptation des conditions du présent règlement

Le simple fait de participer au concours implique l'acceptation de ce règlement, de sorte que la manifestation dans le sens du refus de tout ou partie de celui-ci impliquera l'exclusion du participant au tirage au sort et, par conséquent, libérera l'entreprise de toute obligation envers lui.

10.- Autres considérations

Les clauses du présent règlement sont régies par le droit espagnol. En cas de différend pouvant survenir entre eux, BALEÀRIA et les participants au tirage au sort renoncent expressément à toute juridiction autre que celle des cours et tribunaux de la ville de Dénia.